

COMMUNE DE VILLARS-SAINTE-CROIX



Greffé municipal

Au Village 23
1029 Villars-Ste-Croix

Tél. : 021 701 16 10

E-mail : greffe@villars-sainte-croix.ch

**DOSSIER OFFICIEL DE CANDIDATURE
POUR L'ELECTION À LA MUNICIPALITE
SELON LE SYSTEME MAJORITAIRE
DU 29 MARS 2026 (2^{ème} tour)**



A déposer, au complet, à l'adresse ci-dessus pour le mardi 10 mars 2026 à 12 heures précises (dernier délai). L'envoi par la poste, par fax ou par courriel n'est pas admis.

Dénomination de la liste (obligatoire) :

Personne mandataire : Mme/M.

(à défaut, le 1^{er} signataire sera

considéré comme personne mandataire)

Adresse complète:

Téléphone fixe : Tél. portable :

Courriel :

Personne suppléante : Mme/M. :

(à défaut, le 2^e signataire sera

considéré comme personne suppléante)

Adresse complète:

Téléphone fixe : Tél. portable :

Courriel :

ANNEXES

1. Personnes candidates
2. Signataires (min. 3 par dossier de candidature)

RESERVE AU GREFFE MUNICIPAL

RECEPTION :

Date :

Heure :

Visa :

OBSERVATIONS :

.....
.....
.....

COMMUNE : Villars-Ste-Croix



DENOMINATION DE LA LISTE : _____

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								

- Le nombre de sièges à pourvoir au 2^{ème} tour est de (à compléter par le greffe). Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- **Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**

COMMUNE : Villars-Ste-Croix



DENOMINATION DE LA LISTE : _____

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Année de naissance	Domicile <i>(adresse complète)</i>	Signature	Contrôle <i>(laisser en blanc)</i>
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						

- Chaque dossier de candidature doit être appuyé par **au moins trois** membres du corps électoral de la commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d'un dossier de candidature pour une même élection.
- Une personne candidate peut parrainer son propre dossier de candidature.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.